



Femmes, vie, liberté : soutien aux iraniennes et à leurs avocat.es

Le 13 septembre 2022, Mahsa Amini, jeune iranienne de 22 ans a été arrêtée à Téhéran par la « police des mœurs » chargée de faire respecter le port du voile obligatoire aux femmes.

Elle a été giflée, frappée par les policiers avec un bâton aux mains, aux jambes et sur le crâne, au point de la plonger dans le coma. Son décès a été prononcé le 16 septembre.

Ce drame odieux a provoqué un mouvement massif de contestation du peuple iranien relayé dans de très nombreux pays et réclamant le droit des femmes à vivre libre.

En réponse, le régime autoritaire iranien a réprimé avec une grande violence les manifestations provoquant des dizaines de morts, et procédant à des milliers d'arrestations.

Ce mouvement commencé depuis plusieurs années, notamment initié par les iraniennes qui se prenaient en photo sans voile sur les réseaux sociaux, créant ainsi le mouvement #MyCameraIsMyWeapon, arrive aujourd'hui à son apogée.

Ainsi que le rappelle Chowra Makaremi, chercheuse en anthropologie et spécialiste de l'Iran. « *Le fait de s'en prendre au voile est tout à fait cohérent avec les demandes des manifestants d'un changement de régime, puisque le hidjab, le voile obligatoire, est un des piliers du régime théocratique iranien. Il ne s'agit pas seulement de couvrir le corps des femmes. Les milieux féministes iraniens ont théorisé la mise en place dans le pays d'un apartheid de genre, c'est-à-dire un système d'inégalité politique, sociale et de discrimination juridique envers les femmes. Et nous sommes en train d'assister à la fin de ce système* ».

Le régime autoritaire s'en prend également à la défense, puisque de nombreux avocates et avocats sont emprisonnés depuis des années.

Ainsi, Amirsalar Davoudi, condamné en 2018 notamment pour propagande anti-régime, a reçu cette année le prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux, décerné à Bordeaux.

De même, l'avocate Nasrin Sotoudeh, a été condamnée à dix ans de prison et à 148 coups de fouet pour « incitation à la débauche » alors qu'elle n'exerçait que son métier en défendant la cause des femmes iraniennes et le respect des droits de l'homme.

Le 26 septembre 2022, dix avocats iraniens ont été arrêtés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions¹.

En soutien au peuple iranien, et afin que leur combat ne tombe pas dans l'oubli, le SAF appelle à participer à la grande marche qui se tiendra le dimanche 2 octobre à 15 heures place de la République à Paris.

¹ Tribune publiée dans Libération le 1^{er} octobre « Marchons pour soutenir le peuple iranien dans sa quête de liberté »